



REGLEMENT

TOURNOI DEPARTEMENTAL PING PARK 92

Date de clôture des inscriptions : 2 mai 2025 à 12h00

Date de l'épreuve : **Dimanche 4 mai 2025**

Lieux : CHATENAY-MALABRY - Gymnase Jules Verne - 254 Av de la Division Leclerc

Horaires : 10h30 à 18h00

Tarifs des engagements : 15 € (l'inscription comprend un sandwich et une boisson pour le midi)

Sauf disposition particulière, les termes « joueur, licencié ou participant » employés dans ce règlement désignent indifféremment les messieurs et les dames.

Aucun coefficient n'est attribué pour le classement FFTT.

Les parties ne seront pas saisies sur SPID, par conséquent elles ne donneront pas lieu à échanges de points entre les joueurs.

ARTICLE 1 : Modalités d'inscription

Le « Ping Park 92 » est une épreuve organisée en collaboration entre le CDTT 92 et l'association France Parkinson.

C'est un tournoi ouvert à toutes les personnes licenciées FFTT dans les Hauts-de-Seine, touchées par la maladie de Parkinson et dont l'adhésion à France-Parkinson est à jour.

Des joueurs d'autres clubs d'Ile de France pourront être invités par l'organisation.

Article 2 : Tableaux

3 tableaux sont organisés :

→ 2 tableaux de simple Messieurs :

- Tableau A : niveau débutant à intermédiaire -

- Tableau B : niveau intermédiaire + à avancé

→ 1 tableau de simple Dames :

- Tableau C : Tous niveaux

Article 3 : Inscriptions

Le montant des inscriptions est fixé à 15 euros.

Les engagements doivent être saisis sur la plateforme Helloasso via le lien suivant :

<https://www.helloasso.com/associations/comite-departemental-de-tennis-de-table-92/evenements/tournoi-ping-park-04-05-2025>

Chaque joueur doit déterminer lui-même dans quel tableau il convient le mieux de s'inscrire, en fonction de deux paramètres :

- Son niveau de compétences en tennis de table

- L'impact de la maladie sur ses capacités physiques, sa mobilité

Nous vous proposons de vous auto-évaluer grâce à la [Grille d'auto-évaluation](#) ci-jointe, utilisée par la Fédération pour les compétitions nationales et internationales.

En fonction des inscriptions, l'organisation se réserve le droit de modifier la répartition des inscrits dans les tableaux A et B, si nécessaire.

Article 3 : Déroulement sportif

Les joueurs seront répartis par poules de 3 ou 4, en fonction des inscriptions. Les deux premiers de chaque poule seront qualifiés pour un tableau à élimination directe.

La compétition se déroulera en 2 ou 3 manches gagnantes, en fonction du nombre de participants.

En fonction du nombre de participants, le responsable de l'épreuve pourra adapter le déroulement selon la formule la mieux adaptée (composition des poules et nombre de qualifiés pour le TED).

Les parties seront arbitrées par les joueurs.

ARTICLE 4 : Tenue - Balles

Une tenue réglementaire est obligatoire pour chaque participant. Les balles utilisées seront de couleur blanche. La couleur du maillot et du short (ou jupe) ne pourra être blanche.

ARTICLE 5 : Pointage

Le pointage des joueurs s'effectuera une demi-heure avant le début de l'épreuve.

ARTICLE 6 : Récompenses

Une récompense sera remise aux quatre premiers de chaque tableau.